

Vidéo de mesures sur immeuble équipé de 7 compteurs Linky

vidéo 2/2 camera nextup- la plus longue près de 3 gb !

Bonjour,

Merci de télécharger la vidéo avec le lien suivant : www.grosfichiers.com/7JAtxYYmAT2dr

Cliquer sur le fichier zip dans la page affichée dans le lien ci-dessus, et visionner avec par exemple VLC ou visualiseur video windows,...

Merci aux secrétariats des Elus d'informer les Elus de Rennes Métropoles sur le visionnage de cette vidéo, la télécharger et la rendre disponible au visionnage.

Merci à Mesdames et Messieurs les Elus, Maires, Maires, Députées, Députés, Sénatrices et Sénateurs de consacrer un peu de votre temps à visionner la vidéo et prendre connaissance de ce qui suit.

Cette vidéo présente un exemple de mesures effectuées (hier soir) dans le domicile chez un particulier qui habite un collectif de 8 appartements à St Jacques de la Lande (35136)

Précision, cette personne n'a pas le compteur Linky, mais les voisins l'ont !

Donc, on voit que même sans avoir le compteur, les perturbations CPL Linky (radio-fréquence) entre dans le domicile, c'est hallucinant et effarant les 6,40" premières minutes sont édifiantes ! (après nous avons débranché mais continué de filmer, enregistré)

Nous avons aussi découvert que les logements de St Jacques disposaient déjà et aussi de compteurs de relevé radio pour le Gaz !

Nous avons aussi fait des mesures dans 2 domiciles (habitations individuelles) équipées du Linky (compteur-captur à l'extérieur du logement), nous avons les mêmes constats et c'est même parfois pire que ce qui est visible dans la vidéo jointe (la personne du domicile concerné est devenue EHS, elle ne l'était pas avant le Linky).

Nous avons conviés les médias locaux à venir assister aux mesures et à l'interview des personnes devenues EHS... nous attendons une réaction positive afin d'informer la population sur ce qui la concerne...

Si après cela les menteurs d'Enedis continuent à nous dire que le CPL ne rentre pas 24h24 à l'intérieur des domiciles, même ceux qui n'ont pas le Linky eh bien, ce sont des menteurs invétérés

Pour mémoire, les ondes générées par le compteur linky ont été classées aujourd'hui par l'OMS comme potentiellement cancérigènes... et regarder bien le rapport de juin 2017 de l'ANSES page 17, eh bien maintenant cet organisme préconise un filtre CPL... alors qu'en décembre 2016, rien n'était dit sur le sujet...

"En complément, le CES recommande d'étudier la possibilité d'installer des filtres, pour les personnes qui le souhaiteraient, permettant d'éviter la propagation des signaux CPL à l'intérieur des logements"

Y aurait-il donc, un problème ?

C'est scandaleusement inacceptable que l'on continue de déployer des technologies nocives pour la santé des êtres humains que nous sommes... on parle ici

d'effets sur 10 ou 20 ans... et la France, nos gouvernants ont décidé de faire cela sans même une étude sérieuse, indépendante avec des experts indépendants nationaux et internationaux !...

Sommes-nous donc devenus tous des cobayes juste bon à payer la facture et constater impuissant le pourrissement de nos vies !

Et toutes ces personnes qui deviennent EHS que vont-elles devenir ? des sacrifiés pour le bon plaisir des avides de Big Data et des profits alléchants en perspectives ?

Inacceptables, si les politiques actuels ne font rien, gardent le silence, ils sont tous complices de l'empoisonnement et auront des comptes à rendre à minima, le jour de leur mort devant leur conscience...

Pour les personnes qui reçoivent ce message et qui souhaitent savoir ce qui se passe à l'intérieur de leur domicile, merci de nous contacter pour faire des mesures

ce que l'on découvre est stupéfiant !

oui, les compteurs-captur communicants sont dangereux pour notre santé, la préservation de nos vies privées et accessoirement celles de nos portefeuilles !

Informez, diffusez ce message sans restriction... vous vous devez de savoir...

Courage ! et merci à Mesdames et Messieurs les Elus qui auront l'audace de se saisir de ce dossier pour stopper l'empoisonnement et faire respecter le droit inaliénable !

Christophe Pour le collectif Stop-Linky à Pont-Péan